

Assemblée publique annuelle - Janvier 2024

Sujets de discussion – Aperçu financier

LA VERSION PRONONCÉ FAIT FOI

1 – INTRODUCTION

- À titre de directrice des Finances et de l'administration, je suis fière de présenter les résultats financiers de la CCL pour l'année laitière terminée le 31 juillet 2023.
- Avant de commencer, je voudrais remercier tous les employés de la CCL pour leur attention constante et leur travail acharné qui nous permettent de dépasser nos obligations en matière de bonne gouvernance, de normes financières et de gestion des risques.
- Cette année encore, le Bureau du vérificateur général (BVG) a vérifié les états financiers de la CCL et a émis une opinion sans réserve à leur sujet.
- Le rapport annuel de la CCL, y compris les états financiers, a été déposé au Parlement le 29 novembre 2023 et peut être consulté sur le site Web de la CCL.
- Dans les diapositives suivantes, je présenterai les points saillants de nos états financiers.

2- Énoncé de l'État des résultats et du résultat global (perte)

- Dans la première partie de la présentation, nous passerons en revue les résultats de l'État des résultats et du résultat global (perte) qui comprennent : les ventes de beurre, les autres sources de revenus, les charges opérationnelles et les frais d'administration et, enfin, les résultats globaux.

3- D'abord, il y a les RECETTES DES VENTES DE BEURRE

- Ces ventes englobent deux grandes catégories de beurre :
 - La première est celle du beurre des programmes intérieurs de saisonnalité, en vertu desquels la CCL achète et vend du beurre pour équilibrer l'approvisionnement en produits laitiers sur le marché intérieur. On les qualifie aussi de Plan A et de Plan B.
 - La seconde est celle du beurre que la CCL importe conformément aux engagements du Canada en vertu de l'Accord sur l'Agriculture de 1994 de l'Organisation mondiale du commerce.
- Les résultats financiers de 2022-2023 montrent une baisse générale des ventes de beurre de 31 %.
 - Cette baisse est principalement due à une diminution de 69 M\$ des revenus des programmes intérieurs de saisonnalité. En 2022-2023, les fabricants de beurre ont offert à la CCL moins de produits en vertu de ces programmes, ce qui a entraîné une diminution des stocks de beurre à vendre.
 - Elle a été compensée par une hausse de 5 M\$ des ventes de beurre importé. Puisque la CCL importe la même quantité chaque année en vertu de son CT, la variation est attribuable à un prix de vente moyen plus élevé en 2023.

4- COÛT DES VENTES / MARGE BRUTE (PERTE)

- La CCL a terminé l'année avec une perte brute sur les ventes de 200 k\$.
- Le coût des ventes illustré par le graphique inclut la valeur des stocks vendus, mais aussi les coûts de transport, les frais de possession et les charges financières qui ont totalisé 142,7 M\$ en 2022-2023. Il

Assemblée publique annuelle - Janvier 2024

Sujets de discussion – Aperçu financier

LA VERSION PRONONCÉ FAIT FOI

importe de signaler que le beurre acheté en vertu des programmes intérieurs de saisonnalité, qui représente l'essentiel de nos ventes, est généralement acheté et revendu par la CCL au prix de soutien, de sorte qu'il n'a pas d'incidence importante sur la marge brute.

- Il convient aussi de noter que les coûts de transport, les frais de possession et les charges financières liés aux programmes intérieurs de saisonnalité continuent d'être récupérés grâce au financement reçu de la mise en commun du lait.

5 – AUTRES SOURCES DE REVENUS

- Cette diapositive présente les autres sources de revenus de la CCL, soit le financement provenant des mises en commun, le financement provenant du gouvernement du Canada, ainsi que les revenus provenant de la prestation de services professionnels et d'autres revenus.
 - Le financement provenant des mises en commun s'est élevé à 9,3 M\$ en 2022-2023. Ce montant représente les revenus obtenus des producteurs et du marché et sert principalement à financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'enquête annuelle sur le coût de production, les frais de possession associés aux stocks de beurre dans le cadre des programmes intérieurs de saisonnalité, ainsi que les dépenses du programme du Plan C pour le fromage.
 - Le financement provenant du gouvernement du Canada s'élève à 4,6 M\$. Il s'agit de financement reçu sous forme de crédits parlementaires qui sont comptabilisés en tant que revenus lorsque des dépenses administratives financées par le gouvernement sont engagées.
 - Enfin, le dernier élément de cette section comprend les services professionnels et autres revenus, qui se composent principalement des éléments suivants :
 - les services d'audit associés aux audits de l'utilisation du lait. Actuellement, la CCL fournit ces services dans huit provinces selon le principe du recouvrement des coûts ;
 - l'indemnisation reçue pour l'administration du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL) au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

6– CHARGES OPÉRATIONNELLES ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Cette diapositive montre les charges opérationnelles et les frais d'administration :

- Les charges opérationnelles se sont élevées à 2,5 M\$ et comprennent les dépenses liées aux initiatives de l'industrie, ainsi que celles qui sont engagées au cours de l'étude annuelle sur le coût de production, les coûts associés au programme du Plan C pour le fromage et d'autres charges mineures.
- Quant aux frais d'administration, ils totalisaient 11 M\$ et se composent principalement des salaires et avantages sociaux des employés, le reste étant constitué des dépenses liées au contrat de location des bureaux, ainsi qu'aux services professionnels et autres.

7– RÉSULTATS GLOBAUX

Enfin, voici les résultats globaux de l'État des résultats

Assemblée publique annuelle - Janvier 2024

Sujets de discussion – Aperçu financier

LA VERSION PRONONCÉ FAIT FOI

- Le premier élément de cette diapositive est l'excédent d'exploitation généré par les programmes intérieurs de saisonnalité, qui s'élevait à 230 k\$ pour 2022-2023. Cet excédent est distribué annuellement aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait qui, à leur tour, redirigent ces fonds vers les producteurs de lait puisqu'ils sont ultimement chargés de financer ces programmes.
- Après avoir tenu compte du paiement de cet excédent d'exploitation, le revenu global total généré a été de 1,7 M\$, ce qui a fait passer les bénéfices non répartis de la CCL à 27,7 M\$.
 - Il est important de noter que les bénéfices non répartis de la CCL sont régis par des politiques qui définissent clairement les activités pouvant être financées par ces fonds et que le conseil d'administration de la CCL est chargé de l'application de ces politiques et de l'approbation de toute nouvelle initiative.

8- POINTS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

- Cette section présente les principaux éléments de l'état de la situation financière au 31 juillet 2023. Elle portera sur:
 - les stocks de beurre ;
 - les accords de rachat du programme du Plan C pour le fromage ;
 - les emprunts auprès du gouvernement du Canada.

9 – STOCKS DE BEURRE

- Commençons par les stocks de beurre. Comme nous l'avons expliqué précédemment en présentant les activités de vente, la CCL achète et vend du beurre dans le cadre des programmes suivants :
 - les Programmes intérieurs de saisonnalité pour l'approvisionnement en produits laitiers sur le marché intérieur ;
 - les importations de beurre dans le cadre des engagements pris par le Canada en vertu de l'Accord sur l'agriculture de 1994 de l'Organisation mondiale du commerce.
- À la fin de juillet 2023, la CCL détenait 8 906 tonnes de beurre d'une valeur de 90,9 M\$. Cela représente une augmentation de 200 tonnes par rapport aux stocks détenus à la fin de l'année dernière.

10 – ACCORDS DE RACHAT – PROGRAMME DU PLAN C POUR LE FROMAGE

- La CCL gère également un programme d'entreposage et de rachat de fromage pour le compte du CCGAL.
- Lorsque le programme est actif, les transformateurs peuvent vendre certains produits fromagers à la CCL, jusqu'à une quantité prédéterminée et à un prix fixé. La CCL entrepose ensuite le fromage pendant une période déterminée, après quoi le transformateur est tenu de le racheter au même prix que celui auquel il l'a vendu à la CCL.

Assemblée publique annuelle - Janvier 2024

Sujets de discussion – Aperçu financier

LA VERSION PRONONCÉ FAIT FOI

- Bien que la CCL soit le propriétaire légal du fromage du Plan C, celui-ci n'est pas considéré comme faisant partie des stocks dans les états financiers, car, d'un point de vue comptable, ces accords de « rachat » sont considérés comme des mécanismes financiers, similaires à des prêts sans intérêt.
- Néanmoins, du point de vue de son exploitation, la CCL gère le fromage de la même manière que les stocks de beurre.
- La valeur des accords de rachat du Plan C au 31 juillet 2023 était de 12 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 1,9 M\$ par rapport à l'année précédente.
- Cela représente 1 332 tonnes de fromage détenues au 31 juillet 2023.

11– EMPRUNTS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Dans cette dernière section, nous aborderons les emprunts auprès du gouvernement du Canada

- Ces emprunts proviennent du Trésor du Canada et sont autorisés par le ministre des Finances dans le cadre de la Loi sur la CCL.
- Les emprunts sont principalement utilisés pour financer les stocks de beurre et le fromage dans le cadre des accords de rachat.
- Le solde des emprunts au 31 juillet 2023 était de 58,7 M\$, ce qui représente une hausse de 2,1 M\$ par rapport à l'année précédente.
- Le niveau des emprunts à la fin de l'année reste relativement stable, tout comme le niveau des stocks et les accords de rachat de fromage dans le cadre du Plan C.

12 – EN CONCLUSION

- La CCL continue d'être en bonne position financière et ses sources de financement sont stables.
- Cette situation nous permettra de continuer à fournir des programmes et des services de haute qualité à l'industrie laitière dans un avenir prévisible.

Merci.